



Envoyé en préfecture le 11/09/2024

Reçu en préfecture le 11/09/2024

Publié le 12/09/2024

Berger
Levraut

ID : 095-219506128-20240904-61092024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice GEBAUER**, Maire,

Date de convocation :
28 août 2024

Date d'affichage :
28 août 2024

Nombre de
conseillers :

♦ En exercice : 26

♦ Présents : 21

♦ Votants : 26

Etaient présents :

Monsieur **ROMERO**, Monsieur **KOVAC**, Monsieur **CHARPENTIER**, Madame **CABRERA**,
Monsieur **CHOCHOIS**, Madame **DOS RAMOS**, Adjoints au Maire,

Madame **LE MILLOUR**, Madame **DA CRUZ**, Conseillères Municipales déléguées,

Madame **HAFED**, Monsieur **ESNEE**, Monsieur **JANIVEL**, Madame **JAKIC**, Monsieur **INDIANA**,
Madame **THEMIOT**, Monsieur **SAINTE BEUVE**, Madame **TOURBEZ**, Monsieur **LUNAZZI**,
Madame **TESSON**, Monsieur **PEIRE**, Madame **GALTIE**, Conseillers Municipaux,

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame **DE OLIVEIRA** a donné pouvoir à Madame **DOS RAMOS**

Madame **RODRIGUES** a donné pouvoir à Madame **HAFED**

Madame **AMBERT** a donné pouvoir à Monsieur **CHARPENTIER**

Madame **MATHURINA** a donné pouvoir à Monsieur **JANIVEL**

Madame **MARCAHNDISE** a donné pouvoir à Madame **CABRERA**

Secrétaires de séance :

Madame **CABRERA** et Madame **TESSON**

MAINTIEN OU NON DANS SES FONCTIONS DE PREMIER ADJOINT DE MONSIEUR ROMERO APRES LE RETRAIT DE SES DELEGATIONS

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-18 et L2122-20 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°12.07.2020 portant sur la fixation du nombre d'adjoints ;

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints ;

VU l'arrêté municipal n° 95/2020 du 10 juillet 2020, par lequel Le Maire a donné délégation de fonctions et de signature au 1^{er} adjoint dans les domaines suivants :

- la communication
- le personnel
- les relations avec les usagers
- les relations extérieures
- l'informatique et le numérique

VU l'arrêté n°23 /2024 du 31 juillet 2024 portant retrait de délégations de fonctions, de signature et d'indemnités à Monsieur Jean-Marie ROMERO, 1^{er} adjoint au Maire ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L. 2122-18 du code général lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions,

Envoyé en préfecture le 11/09/2024
Reçu en préfecture le 11/09/2024
Publié le 12/09/2024
ID : 095-219506128-20240904-61092024-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du retrait de délégation de fonction et de signature au 1^{er} adjoint
- **DECIDE** de se prononcer par le biais d'un scrutin secret

Résultat du vote :

- Nombre de présents : 21+ 5 procurations
- Nombre de votants : 26
- Abstention : 2
- Pour le maintien de M. ROMERO dans ses fonctions de 1^{er} adjoint : 17
- Non maintien de M. ROMERO dans ses fonctions de 1^{er} adjoint : 7
- Nombre de suffrage exprimés : 26

- **DECIDE** de maintenir M. ROMERO dans ses fonctions de 1^{er} adjoint au Maire,

Adoptée à la majorité

Par 17 voix contre 7

Le Maire certifie que cette délibération a été transmise
à la Sous-Préfecture le 11 septembre 2024
et a été publiée le 12 septembre 2024



Le Maire

Patrice GEBAUER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.